Récapitulatif des Bulletins officiels :

Semaine 40

28 au 2 octobre 2026

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.
L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 45,00€ et de droit d'appel de 25€ qui seront débités du compte du club appelant. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion dématérialisée du lundi 28 septembre 2026

Présents :

Visio : - Mr. SAHBI - Mme GARCIA – Mr. ARNAUD – Mr BENOIT – Mr. BERTHELOT –Mr. MAKHECHOUCHE –Mr. RANC –Mr. BERANGER - M CLAMECY –Mr IFAOUI - Mr BERANGIER – Mr. GUIGUE –– M LLORENS – Mme DOSSARD - Mr DIAN – Mr. ALLIO –

Assiste :

Excusés :

- Le Comité Directeur valide la démission de M. SEMPERE Alain de la commission statuts et règlements car déjà membre de la commission d'appel districale
- Le Comité Directeur valide la nomination de M. Claude GIELY à la commission d'appel districale
- Le Comité Directeur valide les ententes entre les clubs de Malaucène et Autre Provence en séniors féminines à 8, et en U16 D2. Entre Gadagne et Morières en U17. Entre Val Durance et US Planaise en U18. Entre Sérignan et RC Provence en U14.

Christophe BENOIT
Président
Général

Alain BERTHELOT
Secrétaire

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du lundi 28 septembre 2026

Présents : Mme GUEGAN ; Mr. CHAUMARD

Visio : M. GILLES (Président),

SECTEUR CHAMPIONNAT

D2 :

- Match n°56556898 : SDE. PERNES – FC. VILLENEUVE se jouera le 3/10 à 18h30 au stade Bernal.
- Match n°56556767 : MONTELAIS 2 – FA.V. DURANCE 2 se jouera le 04/10 à 17h au stade St-Hilaire.

SECTEUR COUPE

Tirage cadrage de la Coupe Grand Vaucluse se fera le 05/10 – Matchs à jouer le 18/10 ou 11/11 pour les équipes de Ligue (en coupe de la ligue).

COMMISSION DES JEUNES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 29 septembre 2026

Présents : Mme. Nicolas Aline (Présidente) ; Mr. Bochet Michel ; Mr. Abeille Georges ; Mr. Poli Jean-Marie ; Mr. Dany Stéphane

Excusés :

SECTEUR CHAMPIONNAT

Note au club U17 D2 :

Poule A – B :

La journée 5 du 18/10 est reporté au 11/11.
La journée 5 étant reservé au 1er tour de Coupe Grand Vaucluse.

SECTEUR COUPES

Tirage - Coupe Grand Vaucluse :

U14 :

Journée	01	- Aller	17/10/2026			Journée	- Retour
53687.	...	-...	15H	79756467	S.O. Velleronnais 21	-	F.C.A. 21
53688.	...	-...	15H	79756468	U.S. Avignonnaise 21	-	F.C. Vigneres 21
53689.	...	-...	15H	79756469	Ent.Serignan Rcp 21	-	Jsa 21
53690.	...	-...	15H	79756470	Ac. Foot Ventoux 21	-	Av.S. Camaretois 21
53691.	...	-...	15H	79756471	Etoile Sportive Aubi 34	-	O. Montelais 21
53692.	...	-...	15H	79756472	Fc Saint Remy 21	-	Av.S. Bedarridais 21
53693.	...	-...	15H	79756473	Scj 21	-	Cf 84 21
53694.	...	-...	15H	79756474	F.C.M. E. 21	-	U.S. Touraine 21
53695.	...	-...	15H	79756475	Morieres Acs 21	-	St. Maillanais 21
53696.	...	-...	17H	79756476	Pertuis - Peyrolles 21	-	F.A. Val Durance 21
53697.	...	-...	15H	79756477	Sp.C. Montfavet 21	-	Ent. Eyragues-Noves 21
53698.	...	-...	15H	79756478	Fcea 21	-	O.B 21
53699.	...	-...	15H	79756479	F.C. Villeneuve 21	-	Dentelles F. C. 21
53700.	...	-...	15H	79756480	U.S. Planaise 21	-	Espe. Sorguaise 34
53701.	...	-...	15H	79756481	Scl 21	-	Ventoux Sud Fc M/B 21
53702.	...	-...	15H	79756482	Fc Alpilles 21	-	Calavon F. C. 21
53703.	...	-...	15H	79756483	Lfc 21	-	Oco 21

U15 :

Journée	01	- Aller	18/10/2026			Journée	- Retour
53704.	... - ...	10H30	79756600	F.C.A. 1	-	U.S. Gres Orange 1	
53705.	... - ...	10H30	79756601	Avenir Goult Roussil 1	-	Boxeland C. Islois 1	
53706.	... - ...	10H30	79756602	Mistral Academie F. 1	-	U. S. Thoroise 1	
53707.	... - ...	10H30	79756603	St Andiol Olympique 1	-	Sp.C. Carombais 1	
53708.	... - ...	10H30	79756604	Nyons F.C. 1	-	Morieres Acs 1	
53709.	... - ...	10H30	79756605	R. C. B. Bollene 1	-	Espe. Sorguaise 15	
53710.	... - ...	10H30	79756606	Asv 1	-	Ent. Scl Le Puy 1	
53711.	... - ...	10H30	79756607	Ent. Rcp Serignan 1	-	Chateaurenard Footba 1	
53712.	... - ...	10H30	79756608	U.S. Caderoussienne 1	-	U.S. Touraine 1	
53713.	... - ...	10H30	79756609	Sp.C. Gadagnien 1	-	Tarascon S. C. 1	
53714.	... - ...	10H30	79756610	Comete S. Sarrians 1	-	Ventoux Sud Fc M/B 1	
53715.	... - ...	10H30	79756611	O. De Barbentane 1	-	Scj 1	
53716.	... - ...	10H30	79756612	Stade Cabannais 1	-	F.C.M. E. 1	
53717.	... - ...	10H30	79756613	Fcea 1	-	Les Angles Emaf 1	
53718.	... - ...	10H30	79756614	A.S. Piolencoise 1	-	L Aca 84 1	

U16 :

Journée	01	- Aller	18/10/2026			Journée	- Retour
53657.	... - ...	10H30	79755210	F.C. Carpentras 21	-	Lfc 21	
53658.	... - ...	10H30	79755211	Jsa 21	-	U.S. Planaise 1	
53659.	... - ...	10H30	79755212	F.C. Aureillois 21	-	Av. C. Avignonnais 21	
53660.	... - ...	10H30	79755213	St. Maillanais 21	-	F.C. Vigneres 36	
53661.	... - ...	10H30	79755214	Calavon F. C. 21	-	A.R.C. Cavaillon 21	
53662.	... - ...	10H30	79755215	F.C.M. E. 21	-	Avignon Cfc 21	
53663.	... - ...	10H30	79755216	F.C.A. 21	-	Fc Alpilles 21	
53664.	... - ...	10H30	79755217	Gj Mondragon Mornas 21	-	U.S. Touraine 21	
53665.	... - ...	10H30	79755218	U.S. St Saturninoise 21	-	Dentelles F. C. 21	
53666.	... - ...	10H30	79755219	F.C. Villeneuve 21	-	Scj 21	
53667.	... - ...	10H30	79755220	S.O. Velleronnais 21	-	Boxeland C. Islois 21	
53668.	... - ...	10H30	79755221	Scb 21	-	O. Montelais 21	
53669.	... - ...	10H30	79755222	F.C. Cheval Blanc 21	-	Pertuis - Peyrolles 21	

Exempt : AC. Foot Ventoux

U17 :

Journée	01	- Aller	18/10/2026			Journée	- Retour
53620.	... - ...	10H30	79754100	Nyons F.C. 1	-	U. S. Thoroise 1	
53621.	... - ...	10H30	79754101	A.S. Piolencoise 1	-	Fcea 1	
53622.	... - ...	10H30	79754102	Tarascon S. C. 1	-	Sp.C. Rognonais 1	
53623.	... - ...	10H30	79754103	U.S. St Saturninoise 1	-	O. Eyraguais 1	
53624.	... - ...	10H30	79754104	R. C. B. Bollene 1	-	F.C. Vigneres 17	
53625.	... - ...	10H30	79754105	Stade Cabannais 1	-	U.S. Avignonnaise 1	
53626.	... - ...	10H30	79754106	Avenir Goult Roussil 1	-	Ventoux Sud Fc M/B 1	
53627.	... - ...	10H30	79754107	U.S. Caderoussienne 1	-	O. Novais 1	
53628.	... - ...	10H30	79754108	Ent.Morieres Gadagne 2	-	Avignon Cfc 1	
53629.	... - ...	10H30	79754109	Mjcv 1	-	U.S. Touraine 1	
53630.	... - ...	10H30	79754110	Comete S. Sarrians 1	-	R.C. De Provence 1	

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

2026-2027

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 29 septembre 2026

Présents: M.ZANDOMENEGHI, M.BES, Mme BOUCHERON ; Mme DOSSARD ; M.PEGAS M. D'ASCANIO,
En Visio : Mme. NOVELLI, M. VIDAL
Excusés :

Assiste : ALICIA CHIAVARINO

CORRESPONDANCE

FORFAIT GENERAL

N° de match 79612120 COURTHEZON JONCQUIERES U13F
N° de match 79556919 JS APT U15F à 8
N° de match 79556519 CABANNES U15F à 8
N° de match 79611576 SC LUBERON SENIOR à 8

SECTEUR CHAMPIONNATS

Tous les calendriers sortiront cette semaine.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11 INTERDISTRICT

DEBUT DU CHAMPIONNAT **LE DIMANCHE 20 SEPTEMBRE**

Vous avez jusqu'au 31 août pour finaliser les licences pour vos joueuses (minimum 18 licenciées par équipe). Sous peine de ne pas pouvoir participer à la compétition Inter-District.

Calendrier à retrouver quand il sera publié sur le site du District de la **Provence** et également sur « infos pratiques » (en PDF) sur le site du District **Vaucluse**.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

DEBUT DU CHAMPIONNAT **LE DIMANCHE 27 SEPTEMBRE**

CHAMPIONNAT U18F A 11

DEBUT DU CHAMPIONNAT **LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE**

CHAMPIONNAT U18F A 8

DEBUT DU CHAMPIONNAT **LE SAMEDI 26 SEPTEMBRE**

Phase 1 : Aller / Retour
Phase 2 : Aller / Retour

CHAMPIONNAT U15 F A 11

DEBUT DU CHAMPIONNAT **LE SAMEDI 26 SEPTEMBRE**

CHAMPIONNAT U15 F A 8

DEBUT DU CHAMPIONNAT **LE SAMEDI 26 SEPTEMBRE**

Pour information, nous modifions le championnat U15F à 8 en poule UNIQUE SUITE à deux forfaits généraux début de saison.
Le 1er match prévu samedi 26 septembre 2026 est maintenu.
Attention, le bug persiste avec la ligue, il faut donc prévoir des feuilles de matchs papiers, la FMI ne fonctionnera pas.

CHAMPIONNAT U13F A 8

ATTENTION UTILISATION FEUILLE DE MATCH PAPIER PROBLEME FMI

Suite à l'intégration de St jean du Grès dans le championnat U13F, modification du calendrier.

- ACA- ST JEAN DU GRES samedi 03 octobre
- AFFM-ST JEAN DU GRES le samedi 05 décembre

FOOT ANIMATION U6F A U11F

N'OUBLIEZ PAS D'INSCRIRE VOS EQUIPES FOOT ANIMATION SUR LE SITE FAL.

VOUS AVEZ JUSQU'AU LUNDI 14 SEPTEMBRE POUR VOS INSCRIPTIONS.

RENTREE DU FOOT : THEMATIQUE OCTOBRE ROSE

Samedi 3 octobre 2026

U6-U9F et U10-U11F
Horaire 9H30 à 15H30

Club recevant EAF

SECTEUR COUPES

N'oubliez pas de vous inscrire dans les différentes coupes.
Tirage 1er tour le mardi 06 octobre en VISIO

Fin des engagements de toutes les Coupes féminines (Footclub) : lundi 5 octobre.

U15 F. à 8

9 équipes inscrites à date
Date 1er TOUR : 21 novembre

U15 F. à 11

7 équipes inscrites à date
Date 1er TOUR : 12 décembre

U18 F. à 11

7 équipes inscrites à date
Date 1er TOUR : 21 novembre

Coupe Amitié

23 équipes inscrites à date
Date 1er TOUR : 18 octobre

Coupe Chabas

9 équipes inscrites à date : Bédarrides/ Calavon/ EAF/ Sorgues/ FC Cheval/ Monteux 2/ SDEP 2/ Caderousse/ Ventoux.
Date 1er TOUR : 29 novembre

COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

CSR N°03

Réunion du mercredi 30 SEPTEMBRE 2026

Présents : CRESPIN Raymond - GONDRAN Lina - M ROCHER Lionel - DEPACE Thomas - ILAFKIHEN Tarik -

Excusés : - GUEGAN Martine-

Nouveaux dossiers

N° 11 LES ANGLES EMAF- GRAVESON D3 du 20/09/2026
N° 12 SAINT REMY- AVIGNON AC U 13 Brass du 19/09/2026
N° 13 CAMARET - VILLELAURE U17 du 20/09/2026
N° 18 Mollégès Eygalières- Mistral Académie U 15 Brass du 20/09/2026
N° 20 Pertuis Usr – Bonnieux U14 D2 du 19/09/2026
N° 21 Caumont – Avignon US u14 D2 du 19/09/2026
N ° 22 St Saturnin - Morières u17 D2 du 20/09/2026
N ° 23 Rognonas- Gadagne U17 D2 du 20/09/2026
N° 24 Montfavet SPC- Vignères FCU14 D2 du 19/09/2026
N° 25 Cavaillon ARC – Mollégès Eygalières U 16 D2 du 20/09/2026
N° 26 Nyons - Mollégès Eygalières U15 Brass du 27/09/2026
N° 27 Alpilles FC- Us Planaise U13 av Du 19/09/2026
N° 28 Touraine us - Cheval blanc FC U12 Av du 19/09/2026
N° 29 Foot5 Académie – Avignon CFC U13 Ave du 19/09/2026
N° 30 Caderousse Us - Foot5 Académie U 13 Acc du 19/09/2026
N° 48 Velleron – Morières U14 D2 du 26/09/2026
N° 49 Les Vignères –US Planaise U16 D2 du 27/09/2026
N° 58 Velleron- Barbentane D4 du 20/09/2026
N° 59 Dentelles – Cheval Blanc U17 D1 du 20/09/2026
N° 60 Courthézon Jonquieres - Eyragues Coupe Ulysse Fabre du 27/09/2026
N° 61 Cheval Blanc –ST Jean du Gres U15 F du 26/09/2026

Dossiers en attente

N° 31 St Jean du grès- Velleron U12 Av du 19/09/2026
N° 32 Cavaillon –Avignon CFC U12 Av du 19/09/2026
N° 33 Avignon FC – Mistral Académie F u 12 Av du 19/09/2026
N° 34 Barbentane O – Les Angles F U13 Av du 19/09/2026
N° 35 Mistral Académie – St jean du grès U13 av du 19/09/2026
N° 50 Caderousse – Orange Gres U13 Av du 26/09/2026
N° 51 Visan –Autre Provence Coupe Grand Vaucluse du 27/09/2026
N° 52 Avignon US – Le Thor US U13 Av du 26/09/2026
N° 53 Monteux –Nyons U17 D2 du 27/09/2026
N° 54 St Didier Pernes - Luberon U15 BRASS du 27/09/2026
N° 55 Luberon –Avignon CFC U12 Av du 26/09/2026
N° 56 Dentelles - Touraine Senior F du 27/09/2026
N° 62 St Jean du grès- Camaret D2 du 06/09/2026
N° 63 Luberon SC –Barbentane Coupe Grand Vaucluse du 27/09/2026
N° 64 St Didier Pernes- Montfavet U19 Brass du 26/09/2026
N° 65 Cabannes –Rognonas U17 D2 du 27/09/2026

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

INFORMATION FMI

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.
Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre.

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.
A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisi de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

Dossier n°11

N° Match : 56557473

LES ANGLES EMAF – GRAVESON ENT D3 du 20/09/2026

Vu la réclamation d'après match envoyée par GRAVESON ENT par courrier électronique en date du 22/09/2026 (voir article 187, alinéa 1 des RG FFF).
Cette réclamation porte sur la qualification et la participation à la rencontre de l'ensemble des joueurs de l'équipe de LES ANGLES EMAF au motif : licences non validées au jour de la rencontre.

Vu la non-réponse du club de LES ANGLES EMAF à la suite de la demande de la CSR.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la Ligue Méditerranée, il s'avère que le joueur SENHAJI Walid du club des ANGLES EMAF était en possession d'une licence non validée et en attente de validation du certificat médical.
Ce joueur ne pouvait donc pas prendre part à cette rencontre.

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à LES ANGLES EMAF avec 0 but GRAVESON ENT gardant quant à elle son résultat acquis sur le terrain. (voir article 187, alinéa 1 des RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente pour aux fins d'homologation

Dossier n°12

N° Match : U13 BRASSAGE ACCESSION

SAINT-REMY FC – AVIGNON AC U13 BRASSAGE ACCESSION du 19/09/2026

Vu la réclamation d'après match envoyée par le club d'AVIGNON AC par courrier électronique en date du 21/09/2026 (voir article 187, alinéa 1 des RG FFF).

Cette réclamation est non fondée car non nominative.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des RG FFF)

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain Saint-Remy FC / Avignon AC = 2 à 1.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Dossier n°13

N° Match : 78830555

CAMARET AVS – VILLELAURE ST U17 D1 du 20/09/2026

Vu la réclamation d'après match envoyée par le club de CAMARET AVS en date du 22/09/2026 irrecevable car lorsqu'elle concerne un éducateur/dirigeant celle-ci doit être posée avant match (art 226.5 RG FFF).

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des RG FFF)

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain CAMARET AVS / VILLELAURE ST = 1 à 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation et suite à donner.

Dossier n° 18

N° Match : 79153166

MOLLEGES EYGALIERES – MISTRAL ACADEMIE U15 BRASSAGE du 20/09/2026

Vu le courrier électronique du club MOLLEGES EYGALIERES en date du 17/09/2026 mentionnant que leur équipe U15 BRASSAGE serait forfait pour la rencontre du 20/09/2026 les opposant au club de MISTRAL ACADEMIE au motif de manque d'effectif.

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait au club de MOLLEGES EYGALIERES (voir article 159, alinéa 4 RG FFF).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 20

N° Match : 79558588

PERTUIS USR / BONNIEUX O U14 D2 du 19/09/2026

Vu le courrier électronique de BONNIEUX O en date du 17/09/2026 qui précise :
« L'équipe de BONNIEUX O ne sera pas présente à la rencontre du 19/09/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à BONNIEUX O (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 21

N° Match : 79615310

CAUMONT F / US AVIGNON U14 D2 du 19/09/2026

Vu le courrier électronique du club de CAUMONT f en date du 17/09/2026 qui précise :
« L'équipe de CAUMONT F ne sera pas présente à la rencontre du 19/09/2026 et ce par manque

d'effectif. »

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CAUMONT F (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 22

N° Match : 79154932

SAINT-SATURNIN US / MORIERES ACS U17 D2 du 20/09/2026

Vu le courrier électronique du club de MORIERES ACS en date du 18/09/2026 qui précise :
« L'équipe de MORIERES ACS ne sera pas présente à la rencontre du 20/09/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MORIERES ACS (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 23

N° Match : 79154934

ROGNONAS SPC / GADAGNE SPC U17 D2 du 20/09/2026

Vu le courrier électronique du club de GADAGNE SPC en date du 19/09/2026 qui précise :
« L'équipe de GADAGNE SPC ne sera pas présente à la rencontre du 20/09/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à GADAGNE SPC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 24

N° Match : 79615308

MONTFAVET SPC / VIGNERES FC U14 D2 du 19/09/2026

Vu le courrier électronique du club des VIGNERES FC en date du 19/09/2026 qui précise :
« L'équipe de VIGNERES FC ne sera pas présente à la rencontre du 19/09/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VIGNERES FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 25

N° Match : 79654355

CAVAILLON ARC / MOLLEGES EYGALIERES U16 D2 du 20/09/2026

Vu le courrier électronique du club de CAVAILLON ARC en date du 19/09/2026 qui précise :
« L'équipe de CAVAILLON ARC ne sera pas présente à la rencontre du 20/09/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CAVAILLON ARC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 26

N° Match : 79153168

NYONS FC / MOLLEGES EYGALIERES U15 BRASSAGE du 27/09/2026

Vu le courrier électronique du club de MOLLEGES EYGALIERES en date du 22/09/2026 qui précise :
« L'équipe de MOLLEGES EYGALIERES ne sera pas présente à la rencontre du 27/09/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MOLLEGES EYGALIERES (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 27

N° Match : BRASSAGE U13

ALPILLES FC / VAL DURANCE FA / PLAN D'ORGON US U13 AVENIR du 19/09/2026

Vu le courrier électronique du club de PLAN D'ORGON US en date du 18/09/2026 qui précise :
« L'équipe de PLAN D'ORGON US ne sera pas présente aux rencontres du 19/09/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit matchs perdus par forfait à PLAN D'ORGON US (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 28

N° Match : BRASSAGE U12

TOURAINE US / CHEVAL BLANC FC U12 AVENIR du 19/09/2026

Vu le courrier électronique du club de CHEVAL BLANC FC en date du 19/09/2026 qui précise :
« L'équipe de CHEVAL BLANC FC ne sera pas présente à la rencontre du 19/09/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CHEVAL BLANC FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 29

N° Match : BRASSAGE U13

FOOT 5 ACADEMIE / AVIGNON CHEMINOT FC / TARASCON SC U13 AVENIR du 19/09/2026

Vu le courrier électronique du club de AVIGNON CHEMINOT FC en date du 18/09/2026 qui précise : « L'équipe de AVIGNON CHEMINOT FC ne sera pas présente à la rencontre du 19/09/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à AVIGNON CHEMINOT FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 30

N° Match : U13 BRASSAGE

CADEROUSSE US / BOLLENE RCB / FOOT 5 ACADEMIE BRASSAGE U13 ACCESSION du 19/09/2026

Vu le courrier électronique du club de FOOT 5 ACADEMIE en date du 18/09/2026 qui précise : « L'équipe de FOOT 5 ACADEMIE ne sera pas présente à la rencontre du 19/09/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à FOOT 5 ACADEMIE (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n°48

N° Match : 79615314

VELLERON SO / MORIERES ACS U14 D2 du 26/09/2026

Dossier transmis à la CSR par la commission Championnat Jeunes pour rencontre non-disputée.

Vu le courrier transmis par le Club de VELLERON SO par courrier électronique en date du 26/09/2026, précisant que :
« Que l'éducateur de MORIERES ACS a contacté le club de VELLERON SO afin de reporter la rencontre à une date ultérieur le matin de la rencontre et qu'il a été convenu entre les deux clubs de ce report. »

Attendu qu'aucune autorisation de modification de lieu et d'horaire n'a été délivrée par la commission compétente du DISTRICT.

Par conséquent la rencontre devait se jouer suivant les précisions données sur FOOT CLUB.

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité aux deux équipes, VELLERON SO / MORIERES ACS, pour non-respect du protocole de modification des rencontres du District GRAND VAUCLUSE. (Article 10 alinéas 6 et 7 du règlement District Grand Vaucluse).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 49

N° Match : 79654368

LES VIGNERES FC – PLAN D'ORGON US U16 D2 du 27/09/2026

Vu l'erreur administrative sur l'horaire et le lieu de la rencontre à la suite d'une mauvaise transmission de la programmation de la rencontre au club de PLAN D'ORGON.

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match à jouer suivant programmation de la commission compétente.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n°58

N° Match: 56558195

VELLERON SO / BARBENTANE O D4 du 20/09/2026

Vu la réclamation d'après match envoyée par le club de BARBENTANE O irrecevable car non nominative et mal formulée.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des RG FFF)

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain VELLERON SO / BARBENTANE O = 2 à 1.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n°59

N° Match : 78830556

DENTELLES FC – CHEVAL BLANC FC U17 D1 du 20/09/2026

Vu la réserve portée sur la feuille de match par Mr FUMAT Andy dirigeant responsable de DENTELLES FC irrecevable car mal formulée.
Vu la confirmation de réserve irrecevable car mal formulée.
Dans ces conditions cette réserve ne peut être transformée en réclamation d'après match.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 RG FFF)

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain DENTELLES FC – CHEVAL BLANC FC = 3 à 3.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 60

N° Match : 79571016

COURTHEZON JONQUIERES / EYRAGUES O COUPE ULYSSE FABRE du 27/09/2026

Vu la réserve d'après match reçue par courrier électronique du club d'EYRAGUES O en date du 27/09/2026.
Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match du joueur FAHD ASSOU FARESS de l'équipe de COURTHEZON JONQUIERES.
Au motif que ce joueur a participé à plus de la moitié des matchs de compétition officiels disputé par son club actuel en équipe supérieur.

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles correspondant aux dernières rencontres officielles de l'équipe supérieure (5 rencontres),
Il s'avère que le joueur FAHD ASSOU FARESS a participé à 3 de ces rencontres :

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à COURTHEZON JONQUIERES pour en porter bénéfice à EYRAGUES O (article 65 alinéa 2 des règlements du District Rhône Durance)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n°61

N° Match :79556021

CHEVAL BLANC FC / SAINT JEAN DU GRES FONTVEILLE U15 F à 11 du 26/09/2026

Vu la réserve portée sur la feuille de match par le club de SAINT JEAN DU GRES FONTVEILLE.
Cette réserve porte sur la qualification et la participation des joueuses :

- PAYSSERAND Margaux
- HAAG Lisa
- HA Alexia

Du club de CHEVAL BLANC FC au motif que sont notés sur la feuille de match plus de 3 joueuses mutées hors période.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 29/09/2026, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en 1er ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue méditerranée il s'avère que ces joueuses bénéficient du cachet « dispense de mutation » et pouvait prendre part à cette rencontre.

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain CHEVAL BLANC FC / SAINT JEAN FONTVEILLE = 5 à 2.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Raymond CRESPIN, **Lionel ROCHER**

Président de séance **Secrétaire**

COMMISSION
FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 2 octobre 2026

Présents : M.SASSI (Président de la Commission) ; M. ZANDOMENEGHI. M THIABAUD. M LAURENT

Excusés:; M. EL HAMMOUNI, M. BOUCHENTOUF, M GOUSSET . Mme. GARCIA,

Non Excusés:

Assiste : Mounir BENSALAH

DOCUMENTS – INFOS PRATIQUES – FOOT ANIMATION

TOUTES LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES POUR LES CATEGORIES DE U6 A U11 DOIVENT SE FAIRE A TRAVERS LE F.A.L. LES MAILS NE SERONT PLUS PRIS EN COMPTE. LES U12/U13 PHASE BRASSAGE EGALEMENT A FAIRE SUR LE FAL.

Pour les catégories U10U11U12U13 les matchs sont prévus à 13h30 le Samedi, il est possible de modifier les horaires si accord et seulement si accord des clubs concernés, si ce n'est pas le cas le match restera programmé le Samedi à 13h30.

Le FC ORANGE n'ayant pas encore son homologation , impossible pour eux de faire les licences, donc toutes les équipes inscrites en foot animation sont supprimées. Nous sommes désolés pour incidences que cela a causées lors de la première journée.

CATEGORIE U12/U13

Dans le règlement aucune modification de date et d'horaire à J-7 ne sera acceptée par la commission Foot Animation.
Changement de temps de jeu, cette catégorie passe de 60 minutes à 70 minutes, donc deux périodes de 35 minutes.

Feuille de LICENCES non parvenue en J2
U13 ACCESSION POULE C ST DIDIER PERNES
U13 ACCESSION POULE E GADAGNE SC et VENTOUX SUD FC
U13 AVE NIV ½ POULE C MISTRAL ACADEMIE et GADAGNE FC
U13 AVE NIV ¾ POULE E ST SATURNIN US
U12 AVE NIV ½ POULE A DENTELLES FC et VILLENEUVE FC
U12 AVE NIV ½ POULE B MONTFAVET SC
U12 AVE NIC ½ POULE C MISTRAL ACADEMIE
U12 AVE NIV ¾ POULE F LORIOL JS et COURTHEZON JONQUIERE SC
U12 AVE NIV ¾ POULE G GADAGNE SC

Feuille de match non conforme en J2
U13 ACCESSION POULE C FC ENTRAIGUES ALTHEN
U13 AVE NIV ¾ POULE E ST DIDIER PERNES

CATEGORIE U10/U11

Changement de temps de jeu, cette catégorie passe de 50 minutes à 60 minutes, donc deux mi-temps de 30 minutes si un match ou 2 matchs de 30 minutes si triangulaire.
Horaire 13h30 le Samedi.

Dans le cadre de l'organisation des plateaux Football à 8, nous vous rappelons plusieurs éléments important concernant le bon déroulement des manifestations, tant dans le domaine administratif que sportif.

Pour la première journée des brassages
Manque feuille de match
U11 poule 2 ARC CAVAILLON1
U11 POULE 5 LORIOL FC
U10U11 POULE 7 FC ENTRAIGUES ALTHEN
U10U11 POULE 8 FC ENTRAIGUES ALTHEN
U10U11 POULE 11 F C CHEMINOTS AVIGNON
U10U11 POULE 15 EMAF LES ANGLES
U10 POULE 17 ARC CAVAILLON

Manque feuille de licences
U11 POULE 1 FC AVIGNON 2

U11 POULE 2 FC AVIGNON 1
U10U11 POULE 10 US AUTRE PROVENCE
U10U11 POULE 12 US PLANNAISE 2

Feuille de match non conforme
U11 POULE 4 CAUMONT FC
U10U11 POULE 14 AUREILLES FC

Equipe forfait
U11 POULE 4 FC AVIGNON
U11 POULE 5 BARBENTANE O
U11 POULE 6 CHEVAL BLANC FC
U10U11 POULE 12 SC TARASCON
U10U11 POULE 13 CALAVON FC
U10U11 POULE 14 GRAVESON ENT
U10U11 POULE 15 US THOROISE
U10U11 POULE 15 VENTOUX SUD FC

ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

Les clubs recevant sont responsables de l'organisation administrative de leur plateau.

A ce titre, aucun plateau ne doit débuter sans que les feuilles de match et la feuille de plateau ne soient intégralement remplies.

Nous vous demandons également de procéder à l'appel des joueurs avant le début des rencontres afin de vérifier la présence et l'identité des participants.

ORGANISATION SPORTIVE :

Le club organisateur devra mettre à disposition un arbitre pour le déroulement des rencontres si ce dernier est mineur, il devra être accompagné d'un adulte référent.

Esprit des plateaux :

Nous vous rappelons que les plateaux Football à 8 doivent se dérouler dans un excellent état d'esprit, en privilégiant avant tout :

LE PLAISIR DE JOUER/LE RESPECT DES ADVERSAIRES, ARBITRES et EDUCATEUR/ LE FAIR-PLAY/L'APPRENTISSAGE ET LE D2VELOPPEMENTDES JEUNES JOUEURS.

Nous comptons sur l'implication de chacun afin de garantir le bon déroulement de ces rassemblements et d'offrir aux enfants un environnement sportif de qualité.

CATEGORIE U8/U9

Temps de jeu par plateau = 60 minutes.
Pour les inscriptions sur FAL vous aviez la possibilité de la faire jusqu'à LUNDI 21/09/26 MINUIT après cette date plus de possibilité d'intégrer les poules de cette phase il faudra attendre la phase 2.

Pour la journée d'accueil le club de GRAVESON ENT avait fait un mail d'excuse.

Toutes les poules ainsi que les 4 premières journées de la phase une sont dans le FAL.

CATEGORIE U6/U7

Temps de jeu par plateau = 50 minutes.
Absences non excuses pour la journée d'accueil.
SARRIANS CS / SERIGNAN US / LAPALUD US/LORIOL JS/BOULBON ES/MISTRAL ACADEMIE /VAL DURANCE FA/ ENT ST JEAN DU GRES

Toutes les poules ainsi que les 4 premières journées de la phase une sont dans le FAL.

Planning Foot Animation saison 2026/2027 :

PLANNING FOOT ANIMATION					2026 / 2027	
Date		U6 - U7 *FOOT à 4*	U8 - U9 *FOOT à 5*	U10 - U11	U12 - U13	
AOUT	29/8				REUNION EDUCATEURS	
SEPTEMBRE	5/9					
	12/9			RENTREE DU FOOT		
	19/9		RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1	
	26/9	RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1	BRASSAGE J2	
OCTOBRE	3/10		PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A	BRASSAGE J2	BRASSAGE J3	
	10/10	PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A		BRASSAGE J3	BRASSAGE J4	
	17/10		PLATEAU 2 CHEZ B THEME HALLOWEEN	RATTRAPAGE / RENTREE FUTSAL	BRASSAGE RATTRAPAGE	
	24/10	VACANCES DE LA TOUSSAINT				
	31/10					
NOVEMBRE	7/11	PLATEAU 2 CHEZ B		PHASE 1 J1	ACCESSION PHASE 1 J1	AVENIR PHASE 1 J1
	14/11		PLATEAU 3 CHEZ C	PHASE 1 J2	ACCESSION PHASE 1 J2	AVENIR PHASE 1 J2
	21/11	PLATEAU 3 CHEZ C		PHASE 1 J3	ACCESSION PHASE 1 J3	AVENIR PHASE 1 J3
	28/11		PLATEAU 4 CHEZ D	PHASE 1 J4	ACCESSION PHASE 1 J4	AVENIR PHASE 1 J4
DECEMBRE	5/12	PLATEAU 4 CHEZ D		PHASE 1 J5	1ER TOUR FESTIVAL FOOT	
	12/12	PLATEAU FUTSAL DE NOEL		PHASE 1 RATTRAPAGE	ACCESSION PHASE 1 J5	AVENIR PHASE 1 J5
	19/12				JOURNEE DE RATTRAPAGE	
	26/12	VACANCES DE NOEL				
JANVIER	2/1					
	9/1		PHASE 2 PLATEAU 5 CHEZ A	PHASE 1 J6	ACCESSION PHASE 2 J1	AVENIR PHASE 2 J1
	16/1	PHASE 2 PLATEAU 5 CHEZ A		PHASE 1 J7	ACCESSION PHASE 2 J2	AVENIR PHASE 2 J2
	23/1		PLATEAU 6 CHEZ B	PHASE 1 RATTRAPAGE	ACCESSION PHASE 2 J3	AVENIR PHASE 2 J3
	30/1	PLATEAU 6 CHEZ B		Journée FUTSAL U10 U11	2ème T. FESTIVALFOOT / CHALLENGE DEP.	
FEVRIER	6/2		PLATEAU 7 CHEZ C	PHASE 2 J1	ACCESSION PHASE 2 J4	AVENIR PHASE 2 J4
	13/2	PLATEAU 7 CHEZ C		PHASE 2 J2	ACCESSION PHASE 2 J5	AVENIR PHASE 2 J5
	20/2		PLATEAU 8 CHEZ D	PHASE 2 RATTRAPAGE	JOURNEE DE RATTRAPAGE	
	27/2					
MARS	6/3					
	13/3	PLATEAU 8 CHEZ D THEME CARNAVAL		PHASE 2 J3	ACCESSION PHASE 2 J6	AVENIR PHASE 3 J1
	20/3		PLATEAU 9 CHEZ E	PHASE 2 J4	FINALE FESTIVAL FOOT	
	27/03 Pâques					
AVRIL	3/4	PLATEAU 9 CHEZ E THEME PAQUES		PHASE 2 J5	FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL	
	10/4		PLATEAU 10 CHEZ F	PHASE 2 J6	ACCESSION PHASE 2 J7	AVENIR PHASE 3 J2
	17/4	PHASE 2 PLATEAU D'EXPERIMENTATION		PHASE 2 J7	ACCESSION PHASE 2 J8	AVENIR PHASE 3 J3
	24/4					
MAI	1/5				FINALE REGIONALE FESTIVAL FOOT	
	8/5					
	15/05 Pentecôte				JOURNEE DE RATTRAPAGE	
	22/5		PLATEAU 12 CHEZ H		ACCESSION PHASE 2 J9	AVENIR PHASE 3 J4
	29/5	PLATEAU 11 CHEZ G	JOURNEE DEPARTEMENTALE U8 U9		ACCESSION PHASE 2 J10	AVENIR PHASE 3 J5
JUIN	5/6	JNO U6 U7				
JOURS FERIES		28 MARS 2027 : Pâques 6 MAI 2027 : Ascension	17 MAI 2027 : Pentecôte 1er Mai / 8 Mai 2027		Vacances d'Hiver et de Pâques	